



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS  
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 19 Février 2025 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 26 Février 2025 à 16 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 16

Pas de procuration.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

**ASSISTAIENT :**

Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - David TERMET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Gwénaëlle SEVENET, Conseillère aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR

Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. François LE MARREC.

---

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

## **I - ASSURANCES - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président précise que l'ensemble des contrats d'assurances (dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes et protection juridique arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il convient de relancer les marchés sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti.

Le Président propose de mandater la **Société CONSULTASSUR** afin d'établir cette consultation et de réaliser les analyses des offres qui en découleront.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite de lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti.

- **DE MANDATER** la **Société CONSULTASSUR** afin de réaliser cette consultation ainsi que les analyses des offres.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

## **II - RENOUVELLEMENT DU BROYEUR ENCOMBRANTS : LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du broyeur encombrants actuel datant de 2006. Le Président propose de lancer une consultation

sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le renouvellement du broyeur encombrants.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

### **III - ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT ET DE CAISSONS POUR 2025 - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président précise que par délibération du 10 avril 2024, il avait été décidé de lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un broyeur rapide mobile à végétaux neuf ou d'occasion. Ce marché n'ayant pu être lancé en 2024, le Président propose de procéder au lancement de la consultation pour le renouvellement du broyeur rapide en 2025 sous la forme d'un marché en appel d'offres ouvert.

Le Président précise que ce marché constitue le lot n°1 de l'opération d'acquisition de matériels roulants de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2025, d'autres lots seront lancés ultérieurement.

Cet exposé entendu  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises par appel d'offres ouvert
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

### **IV - MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANTS - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose que le marché relatif à la fourniture de carburants arrive à échéance fin Octobre 2025 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le Président propose de procéder à une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour la fourniture de carburants.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

#### **V - MARCHÉ DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE VALORYS - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose que le marché de transport, traitement, stockage de résidus ultimes et déchets issus des installations VALORYS concernant les cendres volantes vers un CSD de classe 1 et les boues de REFIOM vers un CSD de classe 1 arrive à échéance en juin 2025 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le Président propose de procéder à une consultation, en appel d'offres ouvert alloti, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour le transport, traitement, stockage de résidus ultimes et déchets issus des installations VALORYS alloti comme suit :

- Lot n°3 : boues de REFIOM vers un CSD de classe 1.
- Lot n°4 : cendres volantes vers un CSD de classe 1,

Cet exposé entendu  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence par appel d'offres ouvert alloti, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un seul opérateur économique tel que cité ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

#### **VI - MARCHÉ DE TRANSPORT, TRAITEMENT DES SELS MIXTES DE SODIUM ISSUS DES INSTALLATIONS VALORYS - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose que le marché de valorisation des sels mixtes de Sodium issus des installations Valorys arrive à échéance en août 2025 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le Président propose de procéder à une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour le transport, traitement des sels mixtes de SODIUM issus des installations Valorys.

Cet exposé entendu  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence par appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un seul opérateur économique tel que cité ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

#### **VII - MARCHE DE VALORISATION DU BROyat DE BOIS (TRANSPORT ET TRAITEMENT) - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose que le marché relatif à la valorisation du broyat de bois (transport et traitement) arrive à échéance en janvier 2026 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le Président propose de procéder à une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour la valorisation du broyat de bois (transport et traitement).

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

#### **VIII - TRAVAUX BATIMENTS 2025 - DECENNALE UVE: LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'une consultation de travaux de bâtiment en procédure adaptée pour la réalisation de travaux afférents à la décennale de l'unité de valorisation énergétique.

Lot n°1 : Gros-Œuvre  
Lot n°2 : Charpente métallique  
Lot n°3 : Sol - Résines

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

#### **IX - UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS VALORYS - AVENANT N°20 CONTRAT EXPLOITATION PAPREC ENERGIES RESEAU OUEST ARMOR**

Le Président expose qu'il y a lieu d'établir un avenant n°20 avec l'exploitant, concernant d'une part, la prise en charge des travaux afférents au remplacement d'un échangeur sur fumées acier à l'unité catalytique pour un montant de 235 388 € HT.

D'autre part, il concerne le remboursement d'installations de protection incendie réalisées par l'exploitant et concernant une extinction automatique par gaz du local TGBT pour un montant de 96 423,12 € HT et une surveillance par caméras infrarouge de la fosse de réception des déchets et du local GTA pour un montant de 88 793,75 € HT et divers autres travaux pour un montant de 48 931, 67 € HT.

Cet avenant concerne également la prise en charge de la consommation de réactifs complémentaires pour renforcer le traitement des oxydes d'azote et du mercure sur les rejets gazeux en cheminée. Ces prestations supplémentaires d'exploitation sont à un montant terme variable de 0,29 € HT/an base 55 000 t/an.

Il concerne également le remboursement à l'exploitant des réparations des butées de quai confiées à l'exploitant pour un montant de 5 924,8 € HT, le SMITRED Ouest d'Armor étant contractuellement en charge des travaux de génie-civil.

Enfin, en valeur octobre 2016 l'augmentation des prestations d'exploitation est de 0,189073 € HT/an, le montant d'investissement représentant un montant de 475 461,34 € HT et le montant de prestations de nouveaux contrôles réglementaires représentant un montant de 31 937 € HT, soit une augmentation globale de 1,389 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,  
Après lecture du projet d'avenant n°20,  
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°20 au contrat d'exploitation avec la société PAPREC ENERGIE&RESEAUX Ouest Armor tel qu'exposé ci-dessus.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer cet avenant n°20 ainsi que tous les documents y afférents et à procéder aux règlements correspondants.

### **X - EXTENSION HALL MACHEFER ET CREATION D'UN HANGAR - AVENANT N°1 LOT N°1 GROS OEUVRE**

Le Président expose que ce marché comporte des ajustements de prestations du marché pour un montant en moins-value de 18 993,56 € HT en raison d'une diminution de la hauteur des murs du box mâchefer, la simplification du hangar avec la réalisation en pan de fer sur les murets existants du hangar stockage, la suppression de caniveaux, la suppression d'une étude de sol G3 et comportant en plus l'installation d'une fosse toutes eaux et d'une agrafe béton pour consolider l'angle nord-ouest du hall mâchefer.

Ces prestations engendrent une moins-value de 18 993,56 € HT, représentant une diminution de - 7,04 % du marché de base.

Cet exposé entendu  
Après lecture de l'avenant n°1,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°1 au lot n°1 « gros œuvre » tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **XI - PASSAGE AU FLUX DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE TRI SELON LES STANDARDS CITEO : AVENANT N°1 AU MARCHE DE SUSTY WASTES SOLUTIONS FRANCE**

Le Président expose que dans le cadre de ce marché, des modifications et améliorations au marché de base ont été demandées en termes de fiabilisation et de sécurité.

En termes de modification, SWS ajoute un convoyeur de longueur 3 m et largeur 800 mm pour le transfert des films depuis le négatif de la table de tri des films jusqu'au stockeur des films. Ce convoyeur nécessite la dépose de l'ancien convoyeur de transfert des flux PP + PS vers les alvéoles correspondantes.

En termes de fiabilisation, une cellule est ajoutée au niveau de l'élévateur d'alimentation, le diamètre du transport aéraulique est augmenté et un piège à long installé sur le retour des trieurs optiques CP1 et CP2 vers le séparateur balistique Recyfilm.

En termes de sécurité, les améliorations concernent la presse à paquet avec l'installation d'un canal ventilé évitant des risques d'incendie.

Ces prestations supplémentaires engendrent une plus-value de 43 272,50 € HT., portant le montant de marché à 1 427 772,50 € HT représentant 3,13 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu  
Après lecture de l'avenant n°1,

Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°1 tel qu'exposé ci-dessus au marché
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **XII - MARCHE DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE - AVENANT N°4 AU LOT N°5 « ELECTRICITE »**

Le Président expose que dans le cadre du marché de rénovation de la toiture UVE sur le site de PLUZUNET, un éclairage complémentaire est à installer en toiture pour un montant de 387,83€ HT, l'ensemble des avenants représentant 10,01 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu  
Après lecture de l'avenant n°4,  
Après avis FAVORABLE de la Commission des Marchés délégués au Bureau Permanent,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°4 au lot n°5 du marché de rénovation des bâtiments UVE tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **XIII - MARCHE DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE - AVENANT N°4 AU LOT N°6 « VENTILATION »**

Le Président expose que dans le cadre du marché de rénovation de la toiture UVE sur le site de PLUZUNET, à la demande du contrôleur technique, il est demandé de réhausser les échangeurs de climatiseurs en toiture pour leur conformité et pour un montant de 6 723,45 € HT, l'ensemble des avenants représentant 9,95 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu  
Après lecture de cet avenant n°4,  
Après avis FAVORABLE de la Commission des Marchés délégués au Bureau Permanent,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°4 au lot n°6 du marché de rénovation des bâtiments UVE tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **XIV - MARCHE DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE - AVENANT N°6 AU LOT N°3 « BARDAGE »**

Le Président expose que dans le cadre du marché de rénovation de la toiture UVE sur le site de PLUZUNET, dans l'attente de réparations sur la chaudière lors de la décennale, les façades nord et sud au point haut du bâtiment chaudière ne seront pas refermées sur une hauteur d'environ 2 m. Les matériels de bardages et les ossatures nécessaires à cette fermeture des façades nord et sud seront remis à la disposition de PAPREC qui réalisera cette fermeture. Ces travaux représentent une moins-value d'un montant de - 25 433,08 € HT, l'ensemble des avenants représentant -1,35 % du montant du marché de base.

Le Président précise que cet avenant a également pour objet de prendre en compte que le titulaire du marché, la société PCB fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption par la société SMAC à effet au 31 décembre 2024. La société SMAC reprend ainsi l'ensemble des droits et engagements souscrits par la société PCB.

Cet exposé entendu

Après lecture de l'avenant n°6,

Après avis FAVORABLE de la Commission des Marchés délégués au Bureau Permanent,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°6 au lot n°3 du marché de rénovation des bâtiments UVE tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **XV - CONTRAT CITEO PAPIERS ET EMBALLAGES 2025-2029**

Le Président expose que les contrats avec l'éco-organisme CITEO en charge du soutien à la collecte, au tri et à la valorisation des emballages et des papiers arrivent à leurs termes au 31 décembre 2024.

Cet Eco-organisme, CITEO, propose un contrat qui porte sur l'ensemble des Matériaux d'emballages ménagers. Il a pour objet de définir les relations entre l'Eco-organisme et la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la REP EMPG, conformément à l'article 5.2.1.1 du Cahier des charges. Ce dernier porte sur l'ensemble des Matériaux d'emballages ménagers (acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre) et les imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Le Contrat fixe d'une part les modalités du soutien technique et financier apporté par l'Eco-organisme en vue d'aider la Collectivité à contribuer à l'atteinte des objectifs et

d'autre part les modalités de pourvoi assuré par l'Eco-organisme pour la gestion des Flux développement et des refus de tri issus des centres de tri dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Il présente l'unique lien contractuel entre l'Eco-organisme et la Collectivité pour le paiement des soutiens financiers au titre du Barème aval visé au 5.2.4 du Cahier des charges.

Tout(s) contrat(s) antérieur(s) entre les Parties ayant un objet similaire et leurs avenants sont résiliés de plein droit à la prise d'effet du présent Contrat. Le présent Contrat prévaut sur ces contrats et avenants antérieurs

Le Président propose de signer le contrat unique ainsi que tous les actes juridiques permettant au SMITRED Ouest d'Armor de percevoir les soutiens prévus par la réglementation.

Le Président précise que les signatures pour ce contrat sont désormais de type électronique, et qu'ils ont une durée de 5 ans pour la période 2025-2029.

Cet exposé entendu,  
Après lecture des projets de contrats,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le contrat SMITRED Ouest d'Armor/CITEO tel qu'il lui a été présenté.

- **D'AUTORISER** le Président à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la collectivité de percevoir les soutiens financiers prévus de la part de CITEO.

## **XVI - CONTRAT DE REPRISE DU GROS DE MAGASIN - NEOCYCLE**

Le Président expose qu'au cours du dernier trimestre 2024, les prix de reprise du gros de magasin (sorte papetière 1.02) ont chutés pour s'établir auprès de tous nos repreneurs à 5€/t, et que des difficultés d'écoulement, face à la fermeture de certains marchés, ont continuées et se sont accentuées.

Nous avons été contactés fin 2024 par un repreneur, NEOCYCLE, agréé par CITEO et basé dans les Côtes d'Armor. Ce dernier nous reprend actuellement cette marchandise à un prix plus élevé que nos autres repreneurs.

Comme cette option de reprise via CITEO est individuelle, nous pouvons travailler avec plusieurs repreneurs.

Ce repreneur s'est révélé être fiable. Afin de pérenniser cette collaboration, le Président souhaite qu'un contrat de reprise soit signé avec la société NEOCYCLE.

Ce contrat, avec une date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2025 est d'une durée de trois ans et reprend les modalités techniques, administratives et financières de la reprise de notre gros de magasin par la société NEOCYCLE.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après lecture du contrat de reprise,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat.

## **XVII - CONVENTION ECOPAE 2025**

Le Président expose que le SMITRED Ouest d'Armor est signataire de la convention type collectivité pour la collecte séparée et l'Enlèvement de petits appareils extincteurs avec l'Eco-organisme ECOPAE. Cette convention était précédemment signée avec ECOSYSTEM dont le conventionnement s'est arrêté au 31 Décembre 2024.

La collectivité s'engage à informer ses usagers détenteurs de déchets de PAE lors de l'apport des déchets, de l'intérêt que le recyclage des déchets de PAE présente pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles, du fait que l'Enlèvement et le traitement des déchets de PAE sont assurés sans frais par ECOPAE.

Le Président propose donc de signer cette convention, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 Décembre 2027.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer la convention collectivité pour la collecte séparée et l'Enlèvement de petits appareils extincteurs.

## **XVIII - INDEMNISATION DES CONGES ANNUELS NON PRIS DANS LE CADRE D'UNE CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE**

Le Président expose qu'un agent du SMITRED Ouest d'Armor a quitté la collectivité dans le cadre d'une démission à la date du 1<sup>er</sup> Février 2025. A la date de sa démission, cet agent n'a pas épuisé l'intégralité de ses congés annuels.

Le Président précise que le calcul du montant de l'indemnisation de ses jours de congés payés restant se fera sur le montant de l'indemnisation forfaitaire prévu pour l'indemnisation des jours CET en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent, soit 83 euros par jour pour la catégorie C.

L'agent dispose de 8 jours de congés annuels.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le paiement exceptionnel des congés payés à cet agent suite à sa radiation des cadres.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents au versement de cette somme.
- **DE PRENDRE ACTE** du montant à verser en conséquence soit la somme de 664 €.

### **XIX - VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES**

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 €, du Bureau Permanent de 4 600 € à 30 000 € et de la compétence du Comité Syndical au-delà de 30 000 €.

Le Président précise que par délibérations du 3 avril 2024 et du 11 décembre 2024, il avait été décidé de céder aux enchères certains biens.

Les biens suivants ont été mis en vente, avec une date de fin d'enchères au 25 février 2025 et ont fait l'objet des offres suivantes :

- Mini pelle CASE : l'offre de **Société BERTHOULOUX Couverture** a été retenue pour un montant de **19 483 € TTC (16 235.83 € HT)**.
- Chariot télescopique JCB 541 : l'offre de la **Société SPRL VITEX** a été retenue pour un montant de **12 815 € HT** - exonération de TVA entreprise intracommunautaire.
- Chargeuse CASE 821E : l'offre de **Société OLUS SP Z.0.0.** a été retenue pour un montant de **12 926.67 € HT** - exonération de TVA entreprise intracommunautaire.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les cessions telles qu'exposées ci-dessus.

### **XX - QUESTIONS DIVERSES**

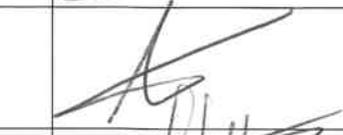
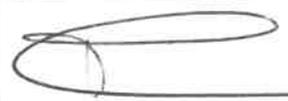
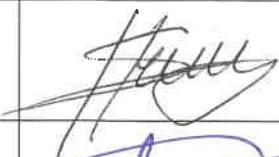
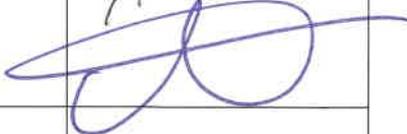
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45.

**Le Président**  
**Éric ROBERT**

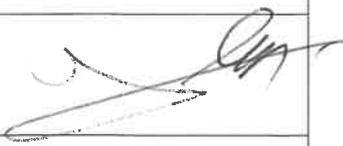


**Étaient présents :**

**Secrétaire de séance :** François LE TAREEC

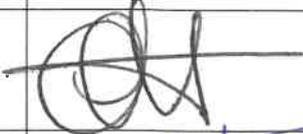
TITULAIRES	Signatures
<b>M. Eric ROBERT</b> Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lannion	
<b>M. Yvon LE BIANIC</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Runan	
<b>M. François PRIGENT</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec	
<b>Mme Cécile BOETÉ</b> Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard	
<b>M. Hervé DELISLE</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Langoat	
<b>M. Pierre SALLIOU</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu	
<b>Mme Cécile AURIAC</b> Lannion-Trégor Communauté - Trémel	
<b>M. Serge HENRY</b> Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	
<b>M. Romuald COCADIN</b> Lannion-Trégor Communauté - Pluzunet	
<b>M. Jacques MAINAGE</b> Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden	
<b>M. Pierre TERRIEN</b> Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Bodou	
<b>M. Yannick TERRIEN</b> Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Gautier	
<b>M. Pierre HUONNIC</b> Lannion-Trégor Communauté - Trélévern	

<b>M. Jacques ROBIN</b> Lannion-Trégor Communauté - Rospez	
<b>M. Gérard QUILIN</b> Lannion-Trégor Communauté - Plounévez-Moëdec	
<b>Mme Marie-Thérèse SCOLAN</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Pont Melvez	
<b>Mme Peggy CORBEL</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Guingamp	
<b>M. Franc TANGUY</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Squiffiec	
<b>M. Michel LE CALVEZ</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Pléhédél	
<b>M. François LE MARREC</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Belle Isle En Terre	
<b>M. Claude LOZAC'H</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Lohuec	

<b>SUPPLEANTS</b>	<b>Signatures</b>
<b>M. Olivier HOUZET</b> Lannion-Trégor Communauté - Plouguiel	
<b>M. Yann KERGOAT</b> Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau	
<b>M. Gildas NICOLAS</b> Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre	
<b>M. Renaud MERLE</b> Lannion-Trégor Communauté - La Roche-Jaudy	
<b>M. Claude LE GUYADER</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Plouëc-du-Trieux	
<b>M. Yannick DUBOURG</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Plougouven	
<b>Mme Inès GONSE</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Lanloup	

<b>M. Sylvain GIRONDEAU</b> Guingamp Paimpol Agglomération – Grâces	
<b>M. Patrick MORCET</b> Guingamp Paimpol Agglomération – Callac	
<b>M. Bertrand HUONNIC</b> Lannion-Trégor Communauté – Plestin-Les-Grèves	

**Assistaient :**

	Signatures
<b>Mme Gwénaëlle SEVENET, Conseillère aux Décideurs Locaux</b>	
<b>M. Vincent LE MEAUX</b> Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
<b>M. Gervais EGAULT</b> Président de Lannion-Trégor Communauté	
<b>Mme Julie LE BIZEC</b> Guingamp Paimpol Agglomération	
<b>M. Jérôme MASSÉ</b> Guingamp Paimpol Agglomération	
<b>Mme Sandrine ROUX</b> Lannion-Trégor Communauté	
<b>M. Mickaël THOMAS</b> Lannion-Trégor Communauté	
<b>M. Dominique BARDINI</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>Mme Morgane DEBLANGY</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>M. Yann LACHIVER</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>Mme Magalie QUELENN</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>Mme Valérie TROADEC</b> SMITRED Ouest d'Armor	